

Ainsi, j'ai conclu en novembre que le fait de défendre notre cas jusqu'au bout aurait presque certainement pour conséquence de consacrer un dangereux précédent juridique, que les droits compensateurs résultants iraient enrichir le Trésor américain et que les droits imposés pourraient bien être supérieurs à 15 %.

Par ailleurs, l'approche de l'entente de suspension favorisée par la C.-B. et le Québec n'était pas plus satisfaisante. Cette solution nous aurait entraînés à remettre au gouvernement américain le contrôle de nos politiques de gestion forestière. Cela était tout à fait inacceptable au gouvernement du Canada.

La proposition que j'ai élaborée avec le secrétaire Baldrige était celle qui se rapprochait le plus des objectifs de toutes les parties. Elle a été présentée à la Conférence des Premiers ministres en novembre, et les Premiers ministres l'ont acceptée.

Elle comportait de nets avantages: (1) les recettes supplémentaires générées seraient gardées au Canada; (2) les provinces garderaient leur liberté de déterminer la tarification du bois de coupe; (3) un dangereux développement dans la politique compensatrice américaine serait évité par le retrait de la requête; (4) un autre conflit avec les provinces serait évité; (5) les provinces resteraient entièrement libres de déterminer leurs propres politiques de gestion des ressources naturelles; et (6) au contraire d'une entente de suspension, les autorités américaines ne se trouveraient pas à empiéter sur la souveraineté canadienne en régissant les pratiques provinciales de gestion.

L'entente que nous avons conclue avec les États-Unis satisfait à tous ces objectifs. Il est important de souligner qu'elle est appuyée par neuf provinces qui détiennent cette ressource, par le syndicat qui représente les travailleurs forestiers et par d'importants éléments de l'industrie.

C'est ce que nous pouvions obtenir de mieux dans des circonstances difficiles. En outre, l'accord satisfaisait à nos conditions.

Les critiques ont fait grand cas du prétendu empiètement sur la souveraineté canadienne.

Contrairement à l'interprétation que l'Opposition a faite de la situation, la souveraineté canadienne a été respectée et continuera de l'être.